

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2004

Etaient présents : M. LOLLIOZ, Maire - M. LE VOT - Mme BOKAN - M. RAPAILLE M.
GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH - BORDIER HOUILLOU -
Mmes KEULEN - CAGNET - BRISSON - PIERRE BONAMY - M.
POULTEAU - Mme MERCIER - M. BESCO
Mme TESTU - M. TANCEREL - Mmes TAMMAM
M. MARTIN-MOULINNEUF - M. RIVAILLIER
M. JULIEN LABRUYERE - M. DELMAS - M. BEAUVAL
Mme JOUHANEAU

Absent ayant donné pouvoir Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)
:
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLOU)
Mme MARION (Pouvoir à M. JULIEN LABRUYERE)

Secrétaire de Séance : Mme TAMMAM

M. LE MAIRE informe que M. LE VOT souhaite aborder en question diverse une information sur le SICTOM :

- d'une part sur l'audience au tribunal administratif
 - d'autre part sur le vote du budget du Sictom du mercredi 24 Mars
- Pas d'opposition de la part des Elus.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
1er MARS 2004

M. LE MAIRE informe que M. LE VOT lui a adressé quelques modifications à apporter au compte rendu du 1er Mars 2004.

1. Page 13, 4ème paragraphe : rajouter de 1977 à 1991 entre déficit et jamais
2. page 17 paragraphe 6 : remplacer le paragraphe par le suivant : " M. Le Vot annonce les chiffres suivants : TH +Foncier Bati à St Rémy en 2003 = 2 816 110€soit **364€/hab**; TH +Foncier Bati à Magny en 2003= 3 316 398 €soit **362€/hab** . Magny est dans la moyenne nationale pour le foncier bâti et très en dessous de cette même moyenne pour la taxe d'habitation. J'en ai assez d'entendre dire qu'il faut baisser les impôts, souvent des plus riches, et donc baisser les services rendus dont souffriront les plus démunis. Par ailleurs, la fiscalité étant basée sur le foncier les propriétaires eux même participent à la fabrication de leur impôt. Par exemple quant un propriétaire d'une maison de 100m2 décide de construire une véranda de 20 m2, il décide lui-même d'augmenter ses impôts locaux (commune, département, région et TOEM) de ...20% ! Tous ces chiffres le montrent, c'est faux de dire que Magny a une fiscalité élevée "
3. page 21, 1er paragraphe après perte de 7 000habitants remplacer la fin du paragraphe par le texte suivant : " Par rapport à la chartre du PNR, Magny a actuellement une augmentation de 4% de sa population alors que l'objectif maximum est de 8%. On est donc largement en dessous " le reste sans changement.
4. page 22 5ème paragraphe changer les deux dernières lignes de la façon suivante : " Lorsque l'on prend des décisions qui visent à augmenter les difficultés des plus démunis, on compte sur les budgets sociaux pour les compenser et cela a des conséquences sur nos budgets communaux "

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est soumis aux voix et est adopté par : 25 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention.

PARTICIPATION DES JEUNES AU SEJOUR A SAMOENS ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DU 30 JUIN AU 10 JUILLET 2004

Mme DULAC expose que ce projet de séjour à la montagne est ouvert pour 12 jeunes de 12/14 ans. Ces activités dominantes seront des randonnées, activités d'eau vive. L'encadrement est assuré par un Directeur stagiaire et une animatrice vacataire. Les transports aller/retour, ainsi que sur place, pour se rendre aux activités, s'effectuent en minibus. L'hébergement est agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports, et le service a déjà organisé un séjour dans ce lieu en 2001.

Le budget prévisionnel du séjour (voir ci-joint le budget détaillé) est de 5 393 €. La participation moyenne de 230 €x 12 jeunes apportera une recette d'environ 2 760 € soit un solde à la charge de la commune de 2 633 € (220 €/jeune).

Il convient donc d'adopter le montant de la participation parentale fixé selon les quotients ci-dessous :

	Participation
Tarif A	300 €
Tarif B	260 €
Tarif C	230 €
Tarif D	200 €
Tarif E	170 €
Tarif F	150 €

Mme JOUHANEAU : " pourquoi 12 jeunes, ce n'est pas beaucoup et quels sont les critères ?.

Mme DULAC : " nous n'avons pas assez d'animateurs et on ne peut pas faire plus compte tenu du nombre de places du minibus.

Les critères : les jeunes qui ont plus de difficultés et qui ne partent jamais ".

M. DELMAS : " il serait bon d'afficher les critères de choix et les règles qui s'appliquent, faire comme le budget, donner le maximum d'informations à l'avenir ".

M. BORDIER : " je voterai cette délibération mais c'est la dernière fois, puisqu'il était prévu de travailler sur ce sujet avec Magny Loisirs et cela ne s'est pas fait. Je ne suis pas d'accord sur la manière de faire ".

M. LE MAIRE : " il faut un travail en commun plus fort entre le service Jeunesse et Magny Loisirs. "

M. DELMAS : "Peut-on savoir si c'est un problème de tarification ou un problème d'ensemble qui suscite votre intervention ? "

M. BORDIER : " l'idée est d'avoir une cohérence sur les tarifs. Il y a eu un loupé. Maintenant Magny Loisirs va s'adapter aux tarifs votés ce soir, mais ce qui avait été décidé c'est de le faire avant. Il est gênant pour Magny Loisirs d'avoir des tarifs différents de ceux de la commune. "

Mme DULAC : " le service Jeunesse est subventionné pour emmener des enfants en vacances, ce qui n'est pas le cas des enfants de Magny Loisirs ".

M. RIVAILLIER : " c'est une bonne démarche. Il faut qu'il y ait de la concertation. Merci de l'avoir fait remarquer. "

La délibération est soumise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE

M. LE MAIRE présente la note de synthèse pour les 4 délibérations suivante :

En raison de leur ancienneté et de leur notation, un certain nombre d'agents sont susceptibles d'obtenir un emploi d'avancement.

Bien entendu, les propositions d'avancement tiennent également compte des qualités professionnelles des agents ; l'avancement n'est pas automatique.

Pour pouvoir les nommer il convient de modifier le tableau des effectifs :

Secteur concerné	Ancien grade	Nouveau grade
Cuisine centrale	1 Agent de maîtrise qualifié	1 Agent de maîtrise principal
Police Municipale	1 Gardien principal	1 Brigadier chef
Service administratif	1 Agent administratif	1 Agent administratif qualifié
Service entretien	1 Agent d'entretien	1 Agent d'entretien qualifié

Par ailleurs, l'effectif du service de la Police Municipale étant réduit, la régularisation du tableau des effectifs est nécessaire (il passe de 8 à 4 Agents).

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs pour pouvoir nommer ces agents.

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 chef de Service de Police Municipale de classe exceptionnelle	2 brigadiers chefs
1 brigadier chef principal	2 gardiens principaux
1 brigadier chef	
4 gardiens principaux	
1 gardien	

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : 26 voix Pour et 3 Abstentions.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SERVICE AU 1er AVRIL 2004

Ancien tableau	Nouveau tableau
Emplois à temps complet :	Emplois à temps complet :
24 agents d'entretien	23 agents d'entretien
7 agents d'entretien qualifiés	8 agents d'entretien qualifiés
Emplois à temps non complet (80 %) :	Emplois à temps non complet (80 %) :
4 agents d'entretien	4 agents d'entretien

Le délibération est soumise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA CUISINE CENTRALE AU 1er AVRIL 2004

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 agent de maîtrise qualifié	1 agent de maîtrise principal

1 agent technique qualifié	1 agent technique qualifié
1 agent d'entretien qualifié	1 agent d'entretien qualifié
5 agents d'entretien	5 agents d'entretien

La délibération est soumise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS AU 1er AVRIL 2004

<i>Ancien tableau</i>	Nouveau tableau
1 Directeur Général des Services	1 Directeur Général des Services
4 Attachés	4 Attachés
3 Adjoints Administratifs principaux 1 ^{ère} classe	3 Adjoints Administratifs principaux 1 ^{ère} classe
4 Adjoints Administratifs principaux 2 ^{ème} classe	4 Adjoints Administratifs principaux 2 ^{ème} classe
4 Adjoints Administratifs	4 Adjoints Administratifs
1 Agents Administratifs Qualifiés	2 Agents Administratifs Qualifiés
12 Agents Administratifs	11 Agents Administratifs
1 Responsable Service Communication	1 Responsable Service Communication
1 Chargé de Communication	1 Chargé de Communication
1 Chef de Projet	1 Chef de Projet
1 Agent de Développement local	1 Agent de Développement local

La délibération est soumise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AU HAMEAU DE BEAUPLAN

M. LE VOT expose que Monsieur le Préfet des Yvelines a adressé un courrier au Maire l'informant de son intention de procéder à la dissolution de l'association syndicale autorisée du Hameau de Beauplan, suite à la décision de l'association.

Les voies de cette association ont été classées dans le domaine public, par conséquent l'association n'a plus d'objet.

M Le Préfet demande à la commune de prendre à sa charge l'actif et le passif de cette association dont le solde du compte au Trésor Public s'élève à 16 532 €

La dissolution de l'association sera prononcée par arrêté préfectoral.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour prendre à sa charge l'actif et le passif de cette association.

M. LE MAIRE : " cette somme sera destinée aux travaux de remise en état du secteur des tennis de la croix aux Buis suite à la rétrocession et du chemin de la Chapelle.

Nous avons demandé à récupérer le terrain sous la ligne HT. On aura donc un travail à faire sur ce secteur mais en tenant compte de l'avis des habitants. "

La délibération est soumise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

MECENAT DES ENTREPRISES POUR LE MEMORIAL

M. RAPAILLE expose que dans le cadre du projet de mise en œuvre du mémorial prévu dans le parc urbain de l'Hôtel de Ville, certaines entreprises ont fait part de leur souhait de participer financièrement à cette œuvre.

La Ville signera une convention de mécénat avec ces entreprises.

Pour l'instant, 3 d'entre elles ont manifesté leur intention de financer le mémorial :

- Colas Ile de France à hauteur de 6 000 €

- Snecma Services à hauteur de 5 000 €

- Promogim à hauteur de 10 000 €

soit un total de 21 000 € inscrit au budget d'investissement 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions de mécénat avec les entreprises qui souhaiteraient financer le Mémorial et à inscrire la recette au budget 2004 en recette d'investissement chapitre 13 article 1328.

M. JULIEN LABRUYERE : " c'est un mémorial destiné à quoi ? "

M. LE MAIRE : " c'est un mémorial pour la paix, devant être inauguré lors de la journée de l'enfant, le 20 Novembre.

Le jury était composé de personnalités de la ville, de représentants des Anciens Combattants, et de la DRAC. "

M. DELMAS : " pourquoi ne pas noter les noms des 3 entreprises dans la délibération ? "

M. LE MAIRE : " nous allons les inscrire effectivement ".

M. LE VOT : " Le compte rendu du Conseil Municipal du 1er Mars qui vient d'être approuvé consacre 4 pages au mémorial ".

M. BORDIER : " on fera une rencontre avec les Elus afin de vous présenter le projet qui va être finalisé avec les représentants des Anciens Combattants et la Communauté d'Agglomération . "

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : 26 voix Pour et 3 Abstentions.

VENTE DE DEUX APPARTEMENTS

M. RAPAILLE rappelle que nous avons pris une délibération pour l'achat de 2 pavillons et que parallèlement au projet d'acquisition des deux pavillons Promogim en cours de construction à proximité de l'Hôtel de Ville, il est prévu de vendre deux appartements propriété de la Ville.

Ces appartements vides ont été confiés à deux agences immobilières Century 21 et AB transactions ; chargées de les estimer et de faire des propositions commerciales.

Il s'agit de 2 appartements de trois pièces situés au 3 square des Genêts, l'un au 2ème étage, l'autre au 3ème étage.

· L'agence Century fait une offre à 125 000 € pour l'un et 122 000 € pour l'autre soit un total de 247 000 €

Ces prix sont nets pour la ville, les frais d'agence soit 5 % seront supportés par les acquéreurs, soit 12 350 €

· L'agence AB Transactions estime les biens à 119 000 € par appartement soit un total de 238 000 € Les honoraires d'agence à payer par les acheteurs se montent à 7625 € par appartement, soit au total 15 250 €

Il est proposé de retenir l'agence Century 21 et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents au contrat à passer avec l'agence et à la vente de ces 2 appartements

La recette est inscrite au budget 2004.

M. LE MAIRE : " pour le 3ème appartement, l'estimation n'a pas encore été faite. "

M. RAPAILLE : " les deux appartements en vente aujourd'hui sont des 3 pièces. Le 3ème appartement est un 4 pièces. "

M. RIVAILLIER donne une explication de vote : " nous ne voterons pas pour car nous ne sommes pas d'accord ".

M. BEAUVALL : " pourrait-on avoir un état des biens immobiliers de la commune ? "

M. LE MAIRE : " c'est dans le budget ".

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par :
23 voix Pour, 3 voix Contre et 3 Abstentions.

VOTE DES TAUX

M. RAPAILLE expose qu'au vu de l'état de notification des bases d'imposition de la Taxe d'habitation et des Taxes foncières pour l'année 2004, il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux de fiscalité.

M. RAPAILLE rappelle que ce sont des bases précises et non des estimations. Il rappelle également le maintien des taux depuis 1997. Les bases revues sur 1.5 % sont inférieures au taux de l'inflation. La hausse des bases est de 6.8 % alors que l'indice est de 9.10 %.

Désignation de la taxe	Bases notifiées par les services fiscaux	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	12 960 000 €	10.06 %	1 303 776 €
Foncier Bâti	11 825 000 €	18.16%	2 147 420 €
Foncier non bâti	74 900 €	75.35 %	56 437 €
TOTAL			3 507 633 €

M. LE VOT : " la base du foncier bâti est égale à la moitié des bases taxe d'habitation. A partir de là, on peut définir que cela représente 45 % du foncier bâti entreprises ".
Pour faire la comparaison avec St-Rémy, il faudrait connaître les bases du foncier bâti de St-Rémy.

M. DELMAS : " Il n'en reste pas moins qu'à valeur locative égale nous avons 18.16 % alors qu'à Chevreuse 10 à 11 %, soit une différence de 6 à 7 %. Ex. chemin de la Chapelle, la valeur locative est la même mais le taux appliqué n'est pas le même. "

M. BISCH : " la valeur locative n'est pas la même qu'à St-Rémy, on ne peut pas dire que les maisons ont la même valeur locative ".

M. DELMAS : " la valeur locative est déterminée en fonction du confort ".

M. RIVAILLIER : " les références se font au niveau du département "

M. LE VOT : " sur ce débat, tout le monde a raison, mais il est vrai que ce sont les services fiscaux qui donne la référence et la valeur est décidée au niveau de la commune ".

M. BISCH : " si l'on prend l'exemple du foncier industriel, Intermarché d'Elancourt et Intermarché de Magny, il y a une différence notoire au niveau du foncier, Magny à la valeur la plus faible ".

M. DELMAS : " le classement des références des impôts se fait en commission communale des impôts, mais il n'y a plus de représentants de l'opposition.

M. LE MAIRE : " c'est le Préfet qui décide des membres participant à ces commissions. La commune propose une liste et c'est le Préfet qui prend la décision. "

M. DELMAS : " nous avons été exclus de cette liste ".

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par :
23 voix Pour, 3 voix Contre et 3 Abstentions.

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2003 AU BUDGET COMMUNAL 2004

M. RAPAILLE rappelle que le compte administratif 2003 fait apparaître :

- en section de fonctionnement un excédent de 1 404 328.40€
- en section d'investissement un excédent 632 410.47 €
- l'investissement après prises en compte des restes à réaliser présente un déficit de 195 345.43 €

Il est donc proposé :

Proposition de l'affectation des résultats :

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : 1 204 328.40
€

Recettes d'Investissement

Compte 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté 632 410.47 €

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés 200 000.00
€

Ces résultats seront inscrits lors du budget primitif de 2004

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par :

23 voix Pour, 3 voix Contre et 3 Abstentions

VOTE DU BUDGET 2004

M. RAPAILLE expose et commente les différentes sections du budget.

La section de fonctionnement s'équilibre à 10 637 975.61 €

· Les recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Produits des services (les régies) 757 430 €

Chapitre 73 : impôts et taxes 4 610 253 €

La fiscalité (3 taxes)	3 507 633 €
Dotation de solidarité communautaire	886 308 €
Taxe sur l'électricité	116 000 €
Taxe additionnelle sur droit de mutation	94 012 €
divers	6 300 €

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations 3 371 195 €

DGF	1 722 043 €
Dotation de solidarité rurale	46 000 €
Fonds départemental taxe professionnelle	45 000 €
Compensation au titre des exonérations des TF	81 289 €
Compensation au titre des exonérations des TH	51 187 €
Subvention communauté d'agglomération	488300 €
Autre participation de la communauté d'agglo.	88 000 €
Conseil Général	158 744 €
Autres organismes (CAFY-FAS)	387 156 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 141 500.00 €

Revenu des immeubles : logements de fonction, gendarmerie, poste)

Chapitre 013 : atténuation de charges 140 000.00 €

Remboursement sur rémunération des frais de personnels (maladies, maternité..)

Chapitre 77 : produits exceptionnels 413 269.21 €

Recettes attendues de la vente des 3 appartements soit 378 000 € et du remboursement de l'assurance pour le vol du camion début 2004. soit 20 000 €

002 : Résultat de fonctionnement reporté 1 204 328.40 €**Total : 10 637 975.61 €**

· Les dépenses de fonctionnement

Ø Chapitre 011 : Charges à caractère général 2 573 275.33 €

Ø Chapitre 012 Charges et frais de personnel 5 424 220.00 €

Ø Chapitre 022 Dépenses imprévues 25 000.00 €

Ø Chapitre 65 : autres charges de gestion courante 740 557.00 €

Ø Chapitre 66 : charges financières 85 440.00 €

Ø Chapitre 67 Charges exceptionnelles 41 720.55 €

Ø Chapitre 68 Dotations aux amortissements 266 909.76 €

Ø Chapitre 023 Virement à la section d'investissement 1 480 852.97 €

Total 10 637 975.61 €

La section d'investissement s'équilibre à 3 444 457.38 €

· Les recettes d'investissement

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	458 513 €
➤ FCTVA	233 513 €
➤ TLE	25 000 €
➤ Excédents de fonctionnement capitalisé	200 000 €
Chapitre 13 subventions d'équipement	47 000 €
➤ Régions	10 000 €
➤ Mécénat Mémorial	21 000 €
➤ Autres subventions (participation club tennis)	16 000 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées (dépôt de caution pour une location)	7 623 €
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	2 015.52 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	5 025.21 €
Chapitre 28 : amortissement des immobilisations	266 909.76 €
021 virement de la section de fonctionnement	1 480 852.97 €
001 solde d'exécution de la section d'investissement	632 410.47 €
Reste à réaliser	544 107.45 €

Total 3 444 457.38 €**· Les dépenses d'investissement**

Chapitre 16 emprunts et dettes	358 819.14 €
Chapitre 19 différences sur réalisation	2 884.37 €

d'immobilisation	
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	82 950 €
Logiciel (mises à jour Milord- progiciel enfance famille)	
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	
➤ Acquisition terrain	514 150€
➤ Matériel de transport (dont un véhicule frigorifique pour la cuisine, un trafic pour la menuiserie, un véhicule isotherme pour livraison repas à domicile)	100 000 € 148 100 €
➤ Matériel informatique	37 100 €
➤ Renouvellement du mobilier scolaire	21 100 €
➤ Autres immobilisations (matériel pour la restauration scolaire, la communication, des plaques de rues, service des sport du: matériel de gymnastique, du matériel pour l'Estaminet pour le service espace vert)	204 850 €
Chapitre 23 immobilisations en cours	1 113 790.52 €
➤ Poursuite des travaux engagés	72 500 €
Eglise Saint Germain	122 136 €
Aménagement de voirie	50 239 €
-Square de La Barriere	200 000 €
-Rue C. Bouchet/le Cure	352 000 €
➤ Travaux de voirie suite assainissement quartier du Village	
➤ Acquisition de 2 pavillons	25 000 €
➤ Divers travaux	29 000 €
-aménagement aire de jeux école St Exupéry	24 500 €
-aires de jeux rue Lemarchand	50 000 €

-maison des associations trx bat préfabriqué	83 400 €
- travaux Maison de quartier St Exupéry	10 000 €
-Terrain de sport et gymnases	20 000 €
-Ateliers Villeneuve Cour CTM	
-Plan de circulation la Croix aux Buis	
Les reste à réaliser	1 371 863.35 €

Total : 3 444 457.38 €

Le montant total du budget fonctionnement et investissement s'élève à 14 082 432.99

Il convient de soumettre au vote le budget primitif 2004 de la commune.

M. LE MAIRE indique que la présentation rend l'étude du budget plus animée et remercie les services.

M. RIVAILLIER : " En ce qui concerne les charges de personnel, lors du débat d'orientations budgétaires nous étions à 55 % et aujourd'hui nous sommes à 51 %.

M. RAPAILLE : " compte tenu de la masse d'autofinancement qui tombe dans l'enveloppe, nous tombons à 51 %, c'est la raison pour laquelle il faut faire attention aux pourcentages ".

M. RIVAILLIER : " Dans les grandes options, les petites économies sont du ressort d'un travail de tous les jours. On voit d'un bon œil qu'il n'y ait pas de nouvel emprunt, mais les charges générales semblent avoir augmenter.

Concernant le problème de la restauration, le coût est très important. Il y a de plus en plus d'enfants inscrits, peut être grâce à la qualité, que pensez-vous de ce problème ?

J'ai remarqué un camion Mercedes sur la commune, pourquoi ne pas prendre une marque française ? Renault par exemple. "

M. BESCO fait la déclaration suivante :

" Je voudrais intervenir sur deux aspects qui vont avoir un impact pour les habitants de notre commune.

Lors du précédent Conseil j'avais fait part des problèmes rencontrés par un nombre croissant de nos concitoyens, confrontés au chômage et à des difficultés de vie croissante.

Le résultat des deux tours des régionales a lourdement sanctionné la Droite au pouvoir. Ce qui a été sanctionné, c'est une politique injuste, une politique au service des puissants, de la France d'en haut, une politique qui a considérablement accentué les inégalités.

De toute évidence, la Droite et le MEDEF, malgré la déroute électorale veulent poursuivre et même accélérer les réformes qui ne sont en fait qu'une série de reculs et de sacrifices pour ceux que Raffarin qualifie avec mépris de France d'en bas.

Après la retraite, c'est la protection sociale qui est en ligne de mire. Des manifestations sont organisées dans toute la France et en coordination avec les autres pays européens Samedi 3 Avril 2004.

Nous appelons le plus grand nombre à s'y joindre et à prolonger dans la rue e qu'ils ont entamé dans les urnes les 21 et 28 Mars 2004.

Tout est attaqué, même la solidarité. Quatre associations : le secours populaire, la banque alimentaire, la croix rouge et les Restos du Cœur, viennent d'apprendre qu'il n'y aura plus aucun produit provenant des surplus alimentaires européens à partir de la fin 2005.

En fait, il s'agit de la non-reconduction du plan d'aide européen aux plus démunis, plus communément appelé accès aux frigos européens. En France, ce sont 2.6 millions de personnes qui bénéficient de ce plan d'aide souvent vital pour elles et leurs familles. Elles sont

34 millions dans l'Europe des 15 et les prévisions annoncent 110 millions dans l'Europe des 25 dès le 1er Mars 2004.

Ces plans et les associations humanitaires qui servent de relais permettaient de résister physiquement à la pauvreté. Sa disparition va accélérer la pompérisation et mettre les associations dans des situations intenable. Plus de viande, plus de lait, plus de beurre. Nous proposons que le Conseil adopte le principe d'une intervention auprès des parlementaires pour qu'ils examinent positivement les propositions faites par les associations et que nous apportions notre soutien à ces associations.

Il en va de l'avenir de plusieurs dizaines de familles magnycoises pour qui le mot solidarité est synonyme de dignité et de capacité à surmonter les difficultés de la vie ".

M. DELMAS fait la déclaration jointe en annexe.

M. BISCH : " je réponds sur la question du camion. C'est un Mercedes qui a fait l'objet d'un appel d'offres. Mercedes est Européen, aujourd'hui Renault c'est Volvo, seul le sigle reste. Les techniciens ont besoin de moyens qui leur permettent de travailler. Ils ont des locaux à la limite de la dignité, le camion est un moyen de compenser ces carences, car certains sont équipés comme des ateliers. M. SARKOZY a acheté des Ford pour la police.

Concernant la restauration, le nombre d'enfants a augmenté en restauration. Le prix est-il plus attractif ? Les familles sont assurées que leurs enfants ont au moins un repas de qualité et équilibré par jour. Dans d'autres communes, il n'y a pas toujours le même résultat. A St-Rémy, il n'y a que 8 places en crèche !!!

M. LE VOT : " En ce qui concerne la restauration, le choix est fait sur la commune depuis très longtemps, nous maintiendrons ce choix de qualité de service. Je me félicite que notre municipalité ne se plie pas au privé et souhaite au contraire maintenir la notion de qualité.

Les grandes questions se discutent au plan mondial et nous avons tort de dissocier les choses. Partout il y a des augmentations, eau, gaz, électricité. Nous allons passer à la privatisation de l'électricité, cela va augmenter le prix. Les privatisations générales nous donnent une moins bonne qualité et un coût plus élevé. Même si cela doit nous coûter plus cher, nous préférons conserver la qualité. Sur les questions sociales mondiales, nous les retrouvons sur nos budgets communaux, l'action du gouvernement est immonde. Actuellement nous avons 3 SDF que la commune ces trois derniers mois. La commune doit avoir des actions sur ces positions.

Concernant l'imposition, la présentation de M. RAPAILLE est bien. Il a montré les postes du budget et on peut voir où on peut faire des économies potentielles. J'attends les propositions.

M. RIVAILLIER : " vous êtes resté 2 ans Vice-Président du SICTOM et vous n'avez rien dit ".

M. LE VOT : " J'ai été élu Vice-Président en Avril 2001 et en Septembre 2001 j'ai dénoncé le scandale du déficit ".

M. RIVAILLIER : " En Juin 2001, quelqu'un a dénoncé, et vous c'est seulement en Septembre 2001. D'autre part, j'aimerais que les débats politiques généraux soient exclus, on en a assez. "

M. LE VOT : " donnez-moi les comptes rendus du SICTOM, j'aimerais que l'on cesse les turpitudes sur les ordures ménagères. "

M. RAPAILLE : " en ce qui concerne la restauration, je suis d'accord.

Vous avez soulevé la question " fêtes et cérémonies " dont la somme est de 19 500 €

Cette somme comprend :

- L'acquisition d'un caisson (économie pour les Services Techniques)
- L'achat et l'installation de mâts pour banderolles 8 300 €
- Achat de caddies avec roues et pieds

Pour répondre à M. DELMAS, les indemnités qui permettraient de faire baisser les impôts représentent 1.85 % par habitant.

M. HOUILLON : " il y a peut-être des charges mais pas d'augmentation d'impôts. Par contre, il y a une augmentation des services : culture, sport, jeunesse, social, ce qui n'existe pas dans les communes environnantes. "

M. BORDIER : " Que vous ne soyez pas d'accord avec les choix, ok, mais vous ne pouvez pas dire que nous n'avons pas recherché des économies. On a pris des décisions et fait des choix politiques. Pour ma part, je n'ai pas rencontré de familles mécontentes et se plaindre qu'il y ait trop de services. Alors on peut comparer, mais il faut tout comparer.

Je suis pour parler de politique, les gens ont voté contre la politique nationale. "

M. JULIEN LABRUYERE : " je voudrais revenir sur la politique nationale. Effectivement, il y a une sanction, on peut critiquer et changer le gouvernement, je ne crois pas qu'il y ait un seul gouvernement qui aimerait qu'il n'y ait pas d'emploi ni de décentralisation. Il y a des gens qui défendent leurs entreprises. Nous sommes numéro 1 dans le monde dans différents domaines (nucléaire par exemple), mais ces industries ne peuvent pas donner de travail à tout le monde. La France est un pays riche et lorsque nous délocalisons, nous faisons travailler des gens pauvres qui sans cela mourraient de faim. "

M. BESCO : " M. JULIEN LABRUYERE a dit quelque chose de très intéressant. On ne peut pas donner de travail à tout le monde. Je suis tout à fait d'accord. On demande aux gens de s'adapter au moment et de faire des sacrifices : CDD longue durée, etc.. mais quels sont les efforts effectués par les grands patrons qui ne connaissent rien des usines. Bien sûr, des petits patrons défendent leurs entreprises, mais parlons des multinationales qui délocalisent. Ils souhaitent de la rentabilité et ne font pas de social. Ils s'adressent tant à la Tunisie, la Turquie qu'à un autre pays.

La politique d'abandon à l'Américaine ne peut être la bonne. Ces deux derniers week-ends, nous avons eu le plaisir de rencontrer des gens qui semblaient heureux de vivre à Magny. Sur certains Bureaux le Front National a reculé mais pas sur tous. Regardons le détail des votes et faisons quelque chose ensemble. "

M. RAPAILLE : " vous parlez de spacial et autres au présent, je crains que nous n'en parlions bientôt au passé. AXA envisage de délocaliser au Maroc, je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt des salariés ni celui des clients. "

M. JULIEN LABRUYERE : " la situation n'est pas facile, mais je ne vois pas comment la politique peut faire, nous sommes trop lié à la mondialisation. "

M. LE MAIRE : " Je crois que nous ne pouvons pas aujourd'hui dire que la politique locale n'est pas liée à la politique nationale. Nous sommes directement intéressés par la politique nationale. On le voit dans les recettes quand le gouvernement se désengage.

Nous sommes directement intéressés par la région et le département car les choix opérés par ces instances ont des répercussions. Par exemple, on perd, de 2003 à 2004, 25 millions d'euros au niveau de l'ensemble des communes de la Ville Nouvelle.

Sur la restauration en hausse, c'est un choix car le service est excellent et reconnu par les habitants. Nous devons le mettre aux normes. On assiste au maintien des effectifs et à une hausse de rationnaires, mais nous souhaiterions maintenir la qualité dans les restaurants sans limiter le nombre de places. C'est une réelle question. Au-delà du repas, il y a aussi le service rendu et nous rencontrons des difficultés pour recruter le personnel nécessaire à rendre ce service.

Nous avons mis en place un service de référents qui organise par école, les équipes et qui changent pas mal de choses (travail en équipe et avec les parents d'élèves).

Si les effectifs augmentent trop, nous verrons.

Concernant le bilan des actions humanitaires, la situation est dramatique. Nous avons des situations dans nos communes d'une extrême pauvreté. Les associations ont été en rupture d'aliments, heureusement que les commerçants font des efforts.

La proposition de M. BESCO est à prendre en compte et je propose que nous prenions une délibération concernant ce problème national.

Le budget, c'est l'addition de services. Ici les gens ont la possibilité de vivre pleinement et de participer aux activités offertes. A aucun moment, vous, l'Opposition, n'avez fait de propositions d'économies. Malgré la satisfaction des habitants, nous ne réalisons pas de dépenses excessives et nous recherchons continuellement des économies.

Au niveau de la crèche, nous avons un nombre de places nettement supérieur à celle de St-Rémy (8 berceaux à St-Rémy, 60 berceaux à Magny). Un enfant coûte 15 000 euros, si on supprimait cela, nous aurions moins de dépenses. Mais les administrés demandent encore plus de places. Je reçois beaucoup de personnes différentes et aucune ne m'a dit d'arrêter les services, etc... au contraire, leurs demandes tendraient à augmenter les services. Les gens ne sont pas en colère, ils se sentent bien à Magny et donnent une image positive de la ville. Beaucoup de personnes veulent habiter Magny.

Le seul problème concerne les ordures ménagères, mais nous allons nous battre pour y arriver. L'indemnisation des Elus : " tout ce qui est dit est mesquin " les élus s'en mettent plein les poches ". Nous avons joué la transparence. Ce statut est identique partout. Nous ne payons pas les Elus, nous les indemnisons pour le travail qu'ils font. Les Elus de Magny s'investissent réellement dans leurs missions au détriment parfois de leur vie professionnelle ou personnelle. Au niveau économies : nous poursuivrons, en ce qui concerne les investissements à caractère productif, et nous ferons en sorte que le personnel ait un matériel performant.

Technique : nous ferons en sorte de permettre aux Agents de travailler correctement malgré les installations dont ils bénéficient aujourd'hui.

Je propose que l'on vote le budget par section.

La délibération est soumise et est adoptée par :

Section investissement : 23 voix Pour, 3 voix Contre et 3 Abstentions

Section Fonctionnement : 19 voix Pour, 3 voix Contre et 3 Abstentions

Hors chapitre 65 (4 ne prennent pas part au vote)

Subventions.

QUESTION DIVERSE

M. LE VOT donnent deux points d'information sur le SICTOM.

1. Audience du 26 Mars : Concernant le recours contre le marché de collecte SITA, le Commissaire du Gouvernement a rapporté sur la forme. Le Tribunal Administratif n'est pas compétent pour délibérer compte tenu que nous sommes sur deux départements différents. Nous poursuivons au Conseil d'Etat.

2. Comité Syndical de la semaine dernière : on nous a fait une présentation d'un budget en déséquilibre. Par ailleurs, le Président a présenté une facture SITA de 1998 d'un montant de 189 469 € (1 242 000 F) ! que le Percepteur a refusé de payer au motif : " facture prescrite au profit de la collectivité, les droits à paiement ayant été acquis en Octobre 1998 sont prescrits depuis le 31 Décembre 2002 ".

Le Président du SICTOM pouvait très bien, et sans risque, refuser de payer, il n'en a rien été, une majorité de communes a donc sciemment augmenté le " trou " de 1 242 000 F, soit 124 000 F pour Magny. Un scandale de plus et décision extrêmement symbolique.

M. RIVAILLIER : " ce que je vous reproche, c'est d'avoir adhérer au SICTOM ".

M. LE VOT : " Comme vous vous apprêtiez à le faire en 1995. Mais aujourd'hui tout le monde est au courant du scandale et nous sommes les seuls à réagir. Heureusement, il y a le collectif des associations ".

M. RIVAILLIER : " personne ne les épargne ".

M. LE VOT : " pourtant avec M. BISCH, nous avons l'impression d'être seuls ".

M. LE MAIRE : " quand on suit l'évolution des choses par rapport au SICTOM, je suis étonné de l'asservissement d'un certain nombre d'Elus face au Président LARCHER. Au niveau du vote, ils acquiescent les décisions de M. LARCHER et par derrière ils viennent dire que nous avons raison ".

M. RIVAILLIER : " ici c'est pareil, c'est une chambre d'enregistrement ".

M. LE VOT : " nous sommes élus au suffrage universel et avons donc notre mot à dire. Or, à ces réunions, si nous ne sommes pas d'accord, nous sommes rejetés ".

M. BISCH : " le cabinet MAZART a approuvé le système de compte. Une comptabilité virtuelle ".

M. DELMAS : " la décision d'adhérer a été la vôtre. Tous les problèmes de documents, budgets, etc. existaient déjà en 1996 et au moment de notre adhésion, pourtant malgré mes recommandations vous avez fait votre choix. MM. LE VOT et LOLLIOZ étaient délégués et souvent absents. Je trouve que vous êtes bien longs pour trouver des solutions et nous sortir de ce bourbier ".

M. LE VOT : " le SICTOM nous a promis des chiffres, on les attend. Je n'évacue pas mes responsabilités sur les votes que j'ai fait. Mais, vous aussi M. DELMAS, en votre qualité d'Elu, êtes également responsable. Avant 2001, je ne vous ai jamais vu aux réunions publiques du SICTOM, ni lors des manifestations et pourtant vous aviez fait de ce dossier votre " cheval de bataille ". Mais plus grave, depuis 2001, on ne vous voit pas plus aux réunions et manifestations pour défendre les magnycois. ".

La séance est levée à 23 h 30

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Le Secrétaire Auxiliaire

J. LOLLIOZ

Julia TAMMAM

Th. GALLEN